



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

# **Année 2018**

*Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et aux décrets d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.*

*Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.*

# SOMMAIRE

## >> PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

### **I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Page 3

### **II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE**

Page 3

#### **II-1. Fréquence de collecte**

#### **II-2. Fourniture de contenants de pré-collecte**

#### **II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte en porte à porte**

#### **II-4. Installation de points de regroupements**

#### **II-5. Parc de colonnes d'apport volontaire**

#### **II-6. Prévention et sensibilisation des usagers**

#### **II-7. Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)**

#### **II-8. Collecte des textiles**

### **III- COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES**

Page 9

#### **III-1. Mode de collecte**

#### **III-2. Fréquence et horaires de ramassage**

#### **III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2017**

### **IV- COLLECTE SÉLECTIVE DES PRODUITS MÉNAGERS RECYCLABLES**

Page 10

#### **IV-1. Mode de collecte**

#### **IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte**

### **V- DÉCHÈTERIES**

Page 12

#### **V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais**

#### **V-2. Instauration des cartes de déchèterie**

#### **V-2. Déchets des artisans**

### **VI- DEVENIR DES DÉCHETS COLLECTÉS**

Page 17

### **VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS**

Page 18

### **VIII- LES MESURES POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT**

Page 19

## >> PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

### **I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DÉCHETS**

Page 20

#### **I-1. Structuration des charges et recettes**

#### **I-2 Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux**

#### **I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles**

#### **I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables**

#### **I-2. c) Coût des déchèteries**

#### **I-2. d) Répartition des coûts du service à la tonne**

#### **I-2. e) Répartition des coûts du service par habitant**

### **II- LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES**

Page 24

### **SYNTHESE**

Page 25

# >> PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

## I- PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 (art n°3.4 « Déchets » des statuts communautaires).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les papiers (110 points pour 45 communes) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges ;
- La dotation en bacs à couvercle jaune en remplacement de la caissette pour les emballages en 2014 ;
- Depuis 2018, les communes de moins de 2 000 habitants ont une collecte toutes les deux semaines de leurs ordures ménagères résiduelles.

## II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

**Le Pôle Déchets assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 25 103 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2018) et 640 entreprises et établissements publics sur les 45 communes du Pays Loudunais.**

Ce service assure :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ;
- la collecte sélective des emballages recyclables en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- la collecte des déchets (gravats, déchets verts, tout venant...) sur cinq déchèteries ;
- la collecte des déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères ;

La collecte en porte à porte et celle des points d'apport volontaire de papiers est réalisée en régie par la C.C.P.L.



Ce Pôle est composé d'un responsable, de 2 chefs de service, de 13 chauffeurs poids-lourds, de 8 agents de collecte et de 9 agents de déchèteries. Le Pôle Administratif est formé d'une ambassadrice du tri et de deux chargés de mission.

### **II-1. Fréquence de collecte**

Depuis le 1er janvier 2018, les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables sont collectés toutes les deux semaines pour toutes les communes du territoire de moins de 2 000 habitants. Les habitants de Loudun bénéficient d'une collecte hebdomadaire de leurs déchets.

### **II-2. Fourniture de contenants de pré-collecte**

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (particuliers et professionnels) les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire...). Elle en assure également la maintenance.

Depuis 2005, dans un souci d'amélioration du service et d'harmonisation du fonctionnement entre la collectivité et les mairies, les usagers contactent directement le Pôle Déchets, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants (réparation, changement du bac, nouvelle dotation...). Le formulaire est accessible depuis le site internet de la CCPL.

### **II-3. Mise à disposition de bacs roulants pour la collecte en porte à porte**

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'occupants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons, soit de bacs de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2014, la collecte des emballages recyclables est conteneurisée. Ce nouvel équipement permet de mieux accompagner l'utilisateur dans son geste de tri et d'étendre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les consignes de tri aux nouvelles résines plastiques comme les pots, les barquettes et les films.

### **II-4. Installation de points de regroupements**

Pour répondre aux recommandations R437 de la CNAM, la Communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL) s'est engagée à supprimer toutes les manœuvres dangereuses pour les agents de collecte (par exemple les marches arrières). Pour éliminer les points identifiés, et afin de garantir la sécurité des agents de collecte tout en conservant un service de proximité, à ce jour ce sont 70 plateformes de regroupements et 110 points de collectes rapprochés qui ont été installés en concertation avec les mairies concernées.

### **II-5 Le parc de colonnes d'apport volontaire**

L'organisation de la collecte sélective du verre et des papiers par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 106 points d'apport volontaire PAPIERS et 125 points d'apport volontaire VERRE (cf. répartition des points recyclage page 6 et 7). L'installation de ces colonnes se fait en accord avec la commune concernée, dans un lieu stratégique (facile d'accès, visible aisément, sur un axe routier fréquenté...).

Un point recyclage est composé d'au moins :

- un conteneur de 3 m<sup>3</sup> pour le verre ;
- un conteneur de 4 m<sup>3</sup> pour les papiers.



Pour atteindre de bons taux de captage, le taux d'équipement est élevé : un point d'apport volontaire par tranche de 220 habitants, avec au minimum un par commune.

Pour information : la recommandation de l'ADEME et d'Eco-Emballages est d'un point par tranche de 500 habitants.

Des points secours sont installés au niveau des déchèteries. Par définition, ce sont des équipements mis à la disposition des ménages qui n'ont pu présenter leurs déchets recyclables triés à la collecte (oublis, départs en vacances, etc.). Chacun de ces points secours est constitué de deux conteneurs de 4 m<sup>3</sup> destinés exclusivement aux déchets recyclables, d'un conteneur verre et d'un conteneur papier.



journaux, magazines



publicités, prospectus



catalogues, annuaires



courriers, enveloppes



cahiers, bloc-notes



tous les autres papiers

**Tableau 1 : Territoire desservi**

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
SECTEUR LOUDUN	<u>LOUDUN</u> dont ROSSAY	7 023	C1	C1	24	1
	ARCAY	390	C 0,5	C 0,5	2	
	BASSES	342	C 0,5	C 0,5	1	
	BEUXES	559	C 0,5	C 0,5	2	
	CEAUX-EN-LOUDUN	609	C 0,5	C 0,5	3	
	CHALAIS	535	C 0,5	C 0,5	4	
	MAULAY	194	C 0,5	C 0,5	1	
	MESSEME	238	C 0,5	C 0,5	2	
	MONTERRE-SILLY	692	C 0,5	C 0,5	2	
	LA ROCHE-RIGAUT	569	C 0,5	C 0,5	2	
	SAINT-LAON	135	C 0,5	C 0,5	1	
	SAMMARCOLLES	659	C 0,5	C 0,5	2	
	<b>Total</b>	<b>11 945</b>			<b>46</b>	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
SECTEUR MONCONTOUR	MONCONTOUR	989	C 0,5	C 0,5	9	
	dont MESSAIS		C 0,5	C 0,5		
	Dont OUZILLY-VIGNOLLES		C 0,5	C 0,5		
	dont SAINT-CHARTRES		C 0,5	C 0,5		
	ANGLIERS	642	C 0,5	C 0,5	3	
	AULNAY	101	C 0,5	C 0,5	1	
	LA CHAUSSEE	194	C 0,5	C 0,5	3	
	CRAON	189	C 0,5	C 0,5	2	
	LA GRIMAUDIERE	384	C 0,5	C 0,5	3	1
	dont VERGER-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5		
	dont NOTRE DAME D'OR		C 0,5	C 0,5		
	MARTAIZE	397	C 0,5	C 0,5	2	
	MAZEUIL	233	C 0,5	C 0,5	1	
	SAINT-CLAIR	206	C 0,5	C 0,5	2	1
	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	1 390	C 0,5	C 0,5	2	
	dont FRONTENAY-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5		
<b>Total</b>	<b>4 725</b>			<b>28</b>		
	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
SECTEUR MONTS-SUR-GUESNES	MONTS-SUR-GUESNES	778	C 0,5	C 0,5	3	1
	BERTHEGON	298	C 0,5	C 0,5	1	
	DERCE	165	C 0,5	C 0,5	1	
	GUESNES	246	C 0,5	C 0,5	2	
	NUEIL-SOUS-FAYE	245	C 0,5	C 0,5	1	
	POUANT	416	C 0,5	C 0,5	2	
	PRINCAY	222	C 0,5	C 0,5	1	
	SAIRES	146	C 0,5	C 0,5	1	
	VERRUE	407	C 0,5	C 0,5	3	
	<b>Total</b>	<b>2 923</b>			<b>15</b>	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
SECTEUR TROIS MOUTIERS	TROIS-MOUTIERS	1 120	C 0,5	C 0,5	5	1
	BERRIE	260	C 0,5	C 0,5	2	
	BOURNAND	844	C 0,5	C 0,5	2	
	CURCAY-SUR-DIVE	211	C 0,5	C 0,5	1	
	GLENOUZE	117	C 0,5	C 0,5	1	
	MORTON	355	C 0,5	C 0,5	1	
	POUANCAY	239	C 0,5	C 0,5	1	
	RANTON	183	C 0,5	C 0,5	1	
	RASLAY	129	C 0,5	C 0,5	1	
	ROIFFE	746	C 0,5	C 0,5	3	
	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	375	C 0,5	C 0,5	1	
	SAIX	291	C 0,5	C 0,5	1	
	TERNAY	186	C 0,5	C 0,5	1	
	VEZIERES	384	C 0,5	C 0,5	3	
<b>Total</b>	<b>5 440</b>			<b>24</b>		

### Les producteurs de déchets non ménagers :

Tous les producteurs de déchets non ménagers assimilés ont la possibilité d'être collectés par le service mis en place par la collectivité. Aucun seuil maximum n'est fixé. Les déchets assimilés étant collectés sans sujétion particulière, aucun moyen ne permet de les distinguer des déchets ménagers.

Cependant, les établissements bénéficiant d'une collecte hebdomadaire et produisant plus de 660 litres de déchets par semaine sont soumis à la Redevance Spéciale. Actuellement ce sont 54 professionnels (administrations et entreprises) qui sont soumis à cette redevance.

## **II-6. Prévention et sensibilisation des usagers**

Le calendrier de collecte 2018 rappelant les consignes de collecte et de tri a été publié à 11 000 exemplaires et distribué dans tous les foyers du territoire sauf de Loudun (annexe 1). Ce calendrier est divisé en deux zones pour faciliter la lecture des collectes. Tous les usagers du territoire peuvent également se référer au calendrier en ligne disponible sur le site de la CCPL.

Cette année, diverses animations ont eu lieu auprès de certains établissements et associations :

- Des animations rappelant les consignes de tri et sensibilisant les usagers au compostage :
  - o L'Association Communiquer Lire et Ecrire (ACLE) : animation auprès d'une dizaine de personnes ;
  - o Ecole primaire J. Prévert de Loudun ;

- 16 présences sur le marché de Loudun pour sensibiliser les usagers aux nouvelles consignes de tri ainsi que sur les nouvelles modalités d'accès en déchèterie. Une présence également sur le stand de la Fête du Printemps (promotion du compostage et animations enfants) et sur celui du Téléthon ;
- Réalisation de suivis de collecte pour contrôler la qualité de tri des emballages recyclables dans le bac à couvercle jaune ;
- Organisation de l'opération Nettoyons la Nature : collecte de déchets le long de la route avec les habitants du territoire ;
- Des visites :
  - o De la déchèterie de Loudun : avec présentation du site, explication du parcours des déchets, ainsi que des jeux ludiques pour sensibiliser à la prévention et au tri.
  - o Du centre de tri de Poitiers : présenter le devenir des emballages jetés dans le bac à couvercle jaune.
- Le Pôle Déchets était également présent pendant la Foire Expo de Loudun pour des actions d'animations et de sensibilisation auprès de tous les publics. plus de 1000 sacs de pré-collecte et guide du tri ont été distribués.

La CCPL continue également de sensibiliser le grand public au compostage à domicile en mettant à disposition des composteurs et des bio-seaux.

Au total, ce sont plus de 100 foyers qui se sont équipés d'un composteur en 2018, ainsi que 2 structures (établissement scolaire de Morton, Résidence « Les Jardins de Suzanne » à Loudun). Au total, ce sont 1 153 foyers qui sont équipés d'un composteur ainsi qu'une vingtaine d'établissements.

Régulièrement, un contrôle qualité sur tout le territoire est réalisé concernant les bacs à couvercle jaune. Des agents de la CCPL vérifient le bon tri des usagers en circulant dans les rues avant le camion de collecte. Une information relative à la qualité du tri est donnée aux bons trieurs afin d'encourager leur démarche ; pour les autres, un mémo-tri et une information indiquant les erreurs de tri sont transmis à l'utilisateur.

#### Gestion des réclamations et demandes d'équipements de collecte :

Le Pôle Déchets a traité 140 réclamations provenant d'utilisateurs via le site internet, les appels reçus ou en relais des mairies. Ces réclamations concernent principalement la gestion des bacs (nouvelle dotation, réparations...) et les anomalies de collecte (bacs sortis trop tard, décalages avec les jours fériés, informations sur les consignes de tri...).

A l'aide d'un système embarqué dans les véhicules, les agents de collecte font remonter les informations de collecte directement au Pôle Déchets. En 2018, une centaine d'anomalies a été référencée : bac non conforme, stationnement gênant, erreurs de tri... Ces informations sont essentielles afin d'être au plus près des utilisateurs et pouvoir homogénéiser le service.

#### Bilan 2018 des livraisons de conteneurs

2018	Nouvelle dotation	Remplacement de bacs cassés ou volés
Ordures Ménagères	183	155
Emballages recyclables	272	208

## II-7 Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)



De 2007 à 2013, la CCPL en partenariat avec l'ensemble des pharmacies du territoire, a mis en place une collecte des déchets d'activités piquants et coupants issus des particuliers. Cette collecte expérimentale a permis d'assurer un service supplémentaire au particulier et garantir la sécurité de nos agents de collecte.

**Depuis avril 2014, l'éco-organisme DASTRI prend en charge la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins des particuliers et tous les points de collecte ont été conservés.**

## II-8 Collecte des textiles

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des T.L.C. (Textiles, Linges et Chaussures) est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes.

À cet effet, 30 points d'apport volontaires ont été implantés. Cela a permis la valorisation de 98.16 tonnes en 2018, soit 3,9 kg/habitants.



## III- COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

### III-1. Mode de collecte

Il s'agit d'une collecte en régie, réalisée en porte à porte, qui concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 45 communes du Pays Loudunais.

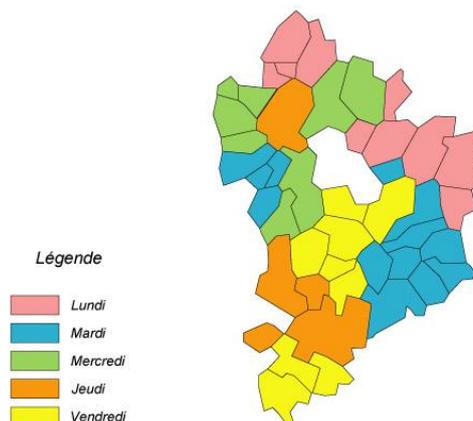
Jours de collecte des ordures ménagères

### III-2. Fréquence et horaires de ramassage

Les ordures ménagères ainsi que les emballages recyclables sont collectés une fois par semaine à Loudun, et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Toutes les autres communes du territoire sont collectées une fois tous les quinze jours.

Les collectes sont réalisées de 5 h 00 à 22 h 00.

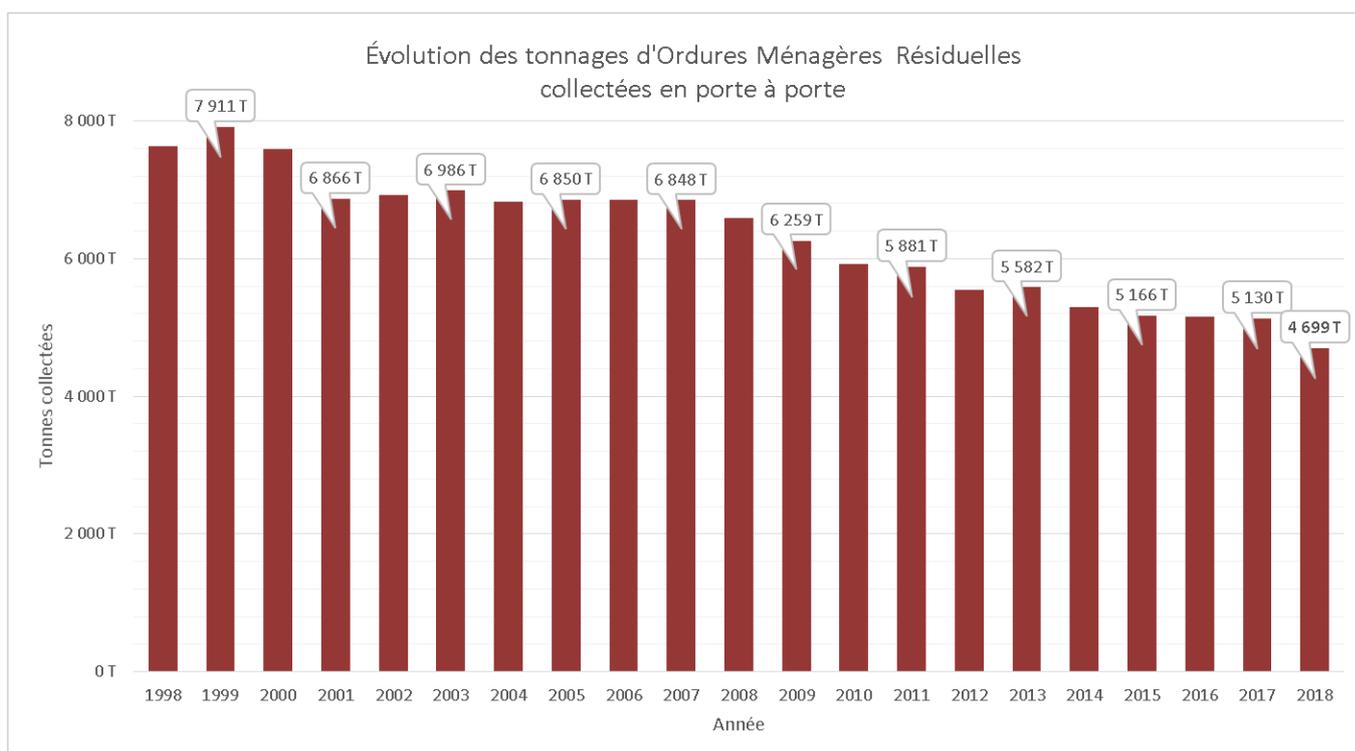
**Cas particuliers :** pour les terrains de camping et aires touristiques, la fréquence de collecte est augmentée en haute saison à deux fois par semaine de juin à septembre.



Source : Communauté de Communes du Pays Loudunais

### III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2018

En 2018, 4 700 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées en porte à porte. La modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères a un véritable impact sur la production de déchets, puisqu'on constate une diminution de 8% des tonnages en 1 an et de 30% en 10 ans.



## IV- COLLECTE SÉLECTIVE DES PRODUITS MÉNAGERS RECYCLABLES

### IV-1. Mode de collecte

100 % de la population est équipé d'un service de collecte sélective des déchets recyclables :

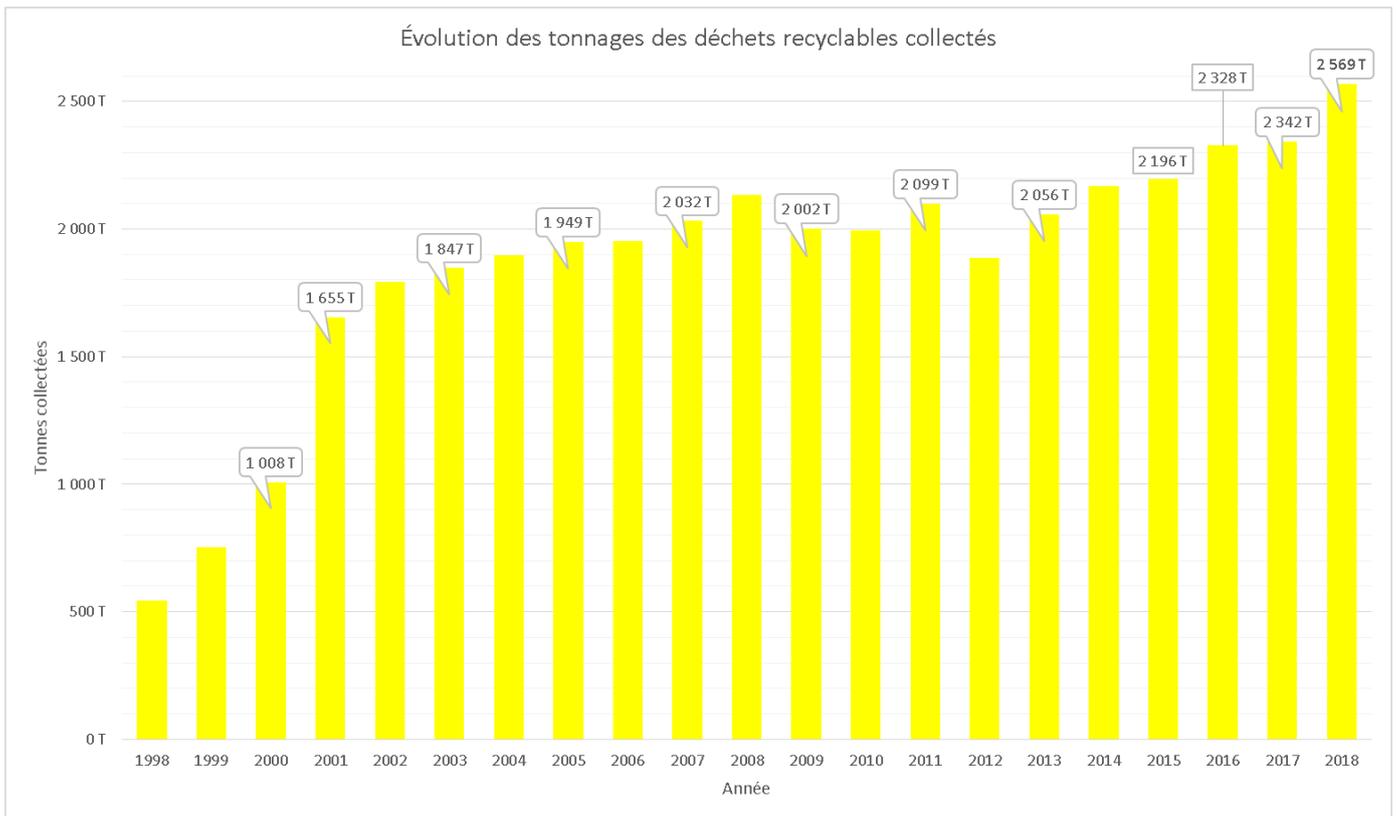
- Une collecte en porte à porte pour les emballages recyclables (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires). Depuis 2012, une collecte spécifique en porte à porte de cartons est mise en place pour les gros producteurs.



- Une collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers.

### IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte des emballages recyclables est identique à celle des ordures ménagères. Pour la ville de Loudun, un camion bi-compartmenté permet de collecter les deux flux simultanément.

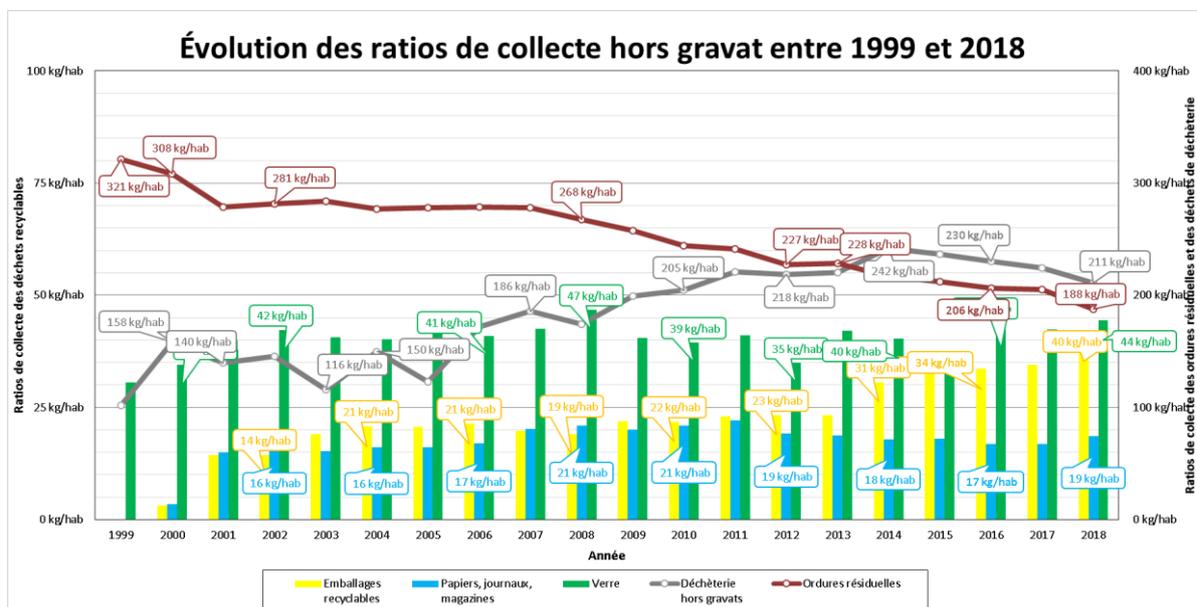


En 2018, 2 570 tonnes de déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ont été collectées soit une augmentation de 10 % depuis 2017 et 25% en 5 ans.

Les tonnages en emballages recyclables collectés en porte à porte ont augmenté pour atteindre 995 tonnes en 2018, soit une augmentation de 15% en un an. Cette forte hausse s'explique en partie sur la modification de la fréquence des ordures ménagères, mais également sur l'extension des consignes de tri aux nouvelles résines.

Pour la collecte en apport volontaire, les tonnages en papier ont augmenté en 2018 pour atteindre les 464 tonnes, soit une augmentation de 10% depuis 2017. Cette hausse fait suite à sept années consécutives de baisse et est le fruit du travail des associations (de parents d'élèves, sportives...) qui ont collecté environ 60 tonnes. Cette collecte des papiers assimilés permet de financer du matériel ou des projets pédagogiques pour les enfants.

### Évolution de la production de déchets ménagers par habitant par an



En 2018, les ratios de production sont de 188 kg/hab/an pour les ordures ménagères résiduelles et de 103 kg/hab/an pour les recyclables secs.

Depuis 2006, la production en ordures ménagères résiduelles a diminué fortement : - 90 kg/hab/an.

## V- DÉCHÈTERIES

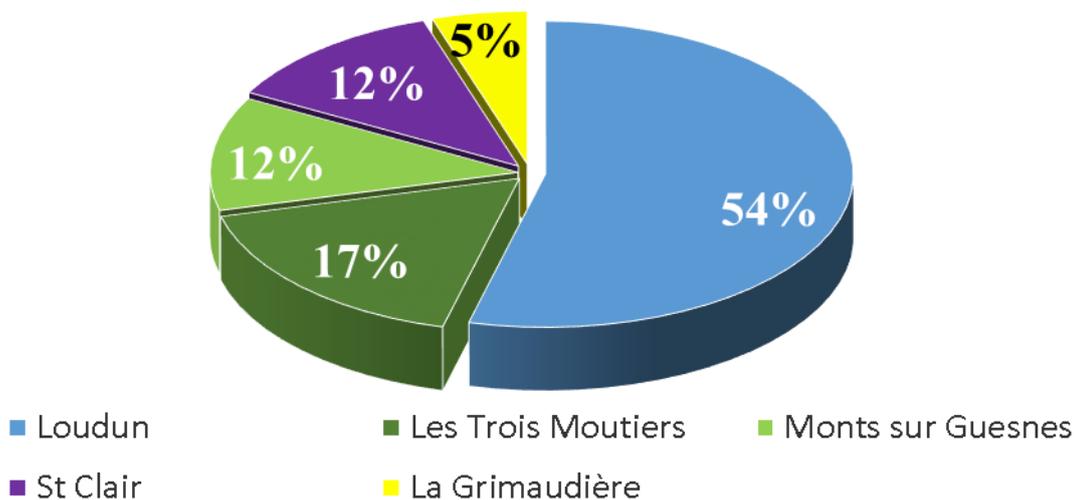
Cinq déchèteries ont été mises en place en 1999, pour collecter les différents déchets (gravats, déchets verts, déchets spécifiques...) des ménages. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Loudun-Messemé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair. Cela correspond à des bassins de populations différents sur ces territoires.

### V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

En 2018, environ 48 000 entrées ont été enregistrées. La déchèterie de Loudun représente 54 % des entrées, suivie par la déchèterie de Trois-Moutiers avec 18% des entrées.



### Fréquentation des déchèteries en 2018

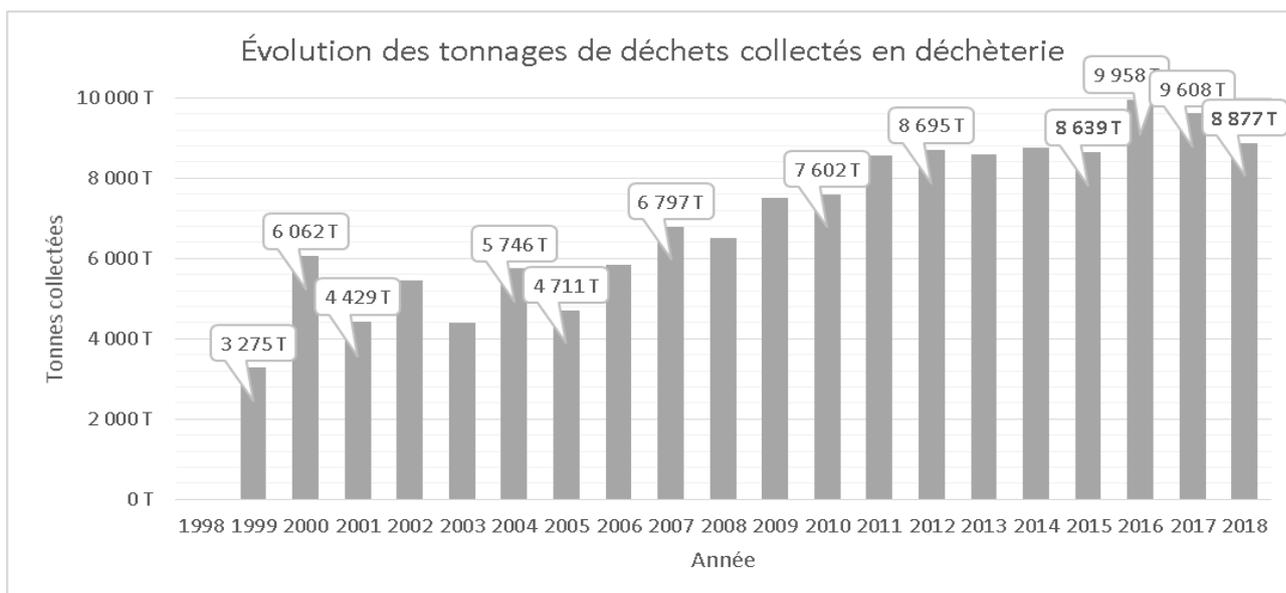


En 2018, les tonnages ont dépassés les 8 877 tonnes (gravats compris) soit une baisse légère de 8 % par rapport à 2017.

Hors gravats, les tonnages atteignent 5 272 tonnes.

Après les gravats (41 %), ce sont les déchets verts qui représentent la part la plus importante avec plus de 26 % des déchets collectés.

La baisse la plus importante depuis 2012 concerne le tout-venant (- 41%). Elle est liée à la mise en place de nouvelles filières de valorisation comme le tri des déchets d'ameublement, des déchets dangereux et du polystyrène.



## V-2. Instauration des cartes d'accès en Déchèterie

Fin 2017, des cartes d'accès obligatoires ont été mises en place pour les 5 déchèteries du territoire, sur inscription préalable. Ainsi, seuls les usagers du Loudunais peuvent déposer leurs déchets sur ces sites. Ces cartes permettent de distinguer les apports des particuliers de ceux des professionnels.

Les objectifs sont doubles :

- Optimiser notre gestion interne (cette gestion informatisée permet d'optimiser la facturation des dépôts des professionnels),
- Maîtriser les coûts en réservant l'accès aux habitants du Pays Loudunais.



Sur la déchèterie de Loudun-Messemé, le contrôle a été automatisé par la mise en place d'une borne d'accès avec barrière levante courant novembre 2017.

Cet outil permet :

- D'améliorer la fluidité et de sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules présents simultanément sur le quai de dépôt,

- De mieux accompagner les usagers : les gardiens seront plus disponibles pour accompagner et orienter le geste de tri.



Au 31 décembre 2018 : 9158 cartes ont été distribuées (soit 87 % des foyers du territoire) dont 8870 pour des particuliers. Les 288 restantes sont des cartes professionnelles (entreprise, administration, association...). Une demande sur deux a été réalisée sur internet, et l'autre directement à la CCPL. En 2018, 25% des cartes n'ont pas été utilisées une seule fois dans l'année. En tout, 67 % des cartes ont effectué au plus 5 passages dans l'année. Seulement 0,2% des cartes ont servi plus de 30 fois.

<b>APPORTS DES DECHETS EN DECHETERIE</b>	Gratuits pour tous	Payants *	Refusés pour les professionnels	Refusés pour tous
<b>FERRAILLES</b> : Ferrailles, câbles ou déchets dont le constituant principal est le métal	X			
<b>MOBILIER</b> : Tous meubles, tables, bureaux, chaises, canapés, lits, matelas, salons de jardin (bois, plastique, métal) Seulement dans les déchèteries de Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers et Monts-sur-Guesnes	X			
<b>DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES</b> : Tous déchets électriques ou électroniques : appareils électro-ménagers, téléviseurs, téléphones, ordinateurs, jouets à piles. Sauf appareils à usage professionnel	X			
<b>TEXTILES</b> : Textiles, linges, chaussures, même usagés	X			
<b>CARTONS</b> : secs, vidés et pliés	X			
<b>LAMPES, AMPOULES</b>	X			
<b>PILES</b>	X			
<b>BATTERIES</b>	X			
<b>POLYSTYRENE</b>	X			
<b>GRAVATS</b> : Gravats propres tels que : pierres, béton, terre, fibro-ciment non amianté.		X		
<b>DECHETS VERTS</b> : tontes, branchages d'un diamètre ≤ a 15cm, feuilles, tailles, fleurs, sapins de Noël, sciure de bois non traité		X		
<b>TOUT-VENANT</b> : Le tout-venant concerne tout ce qui n'est pas recyclé dans les autres bennes		X		
<b>BOIS</b> : Bois bruts et traités : poutres, palettes, caquettes, portes et fenêtres (sans verre), souches et troncs > 15cm. (Sauf : matériaux composites, traverses de chemin de fer, bois traitées avec des matières dangereuses)		X		
<b>DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES</b> : Produits chimiques (portant un symbole de sécurité) même vides pour l'entretien, le jardinage ou le bricolage : peintures, vernis, colles, mastic, aérosols, imperméabilisants, antigel, liquide de refroidissement, produits ménagers, déboucheurs, soude, acide, javel, engrais, chlore pour piscine, produits phytopharmaceutiques, anti-mousses, filtres à huile de VL et deux-roues, filtres à gasoil, radiographies.			X	
<b>PNEUMATIQUES</b> : Pneus VL et deux-roues déjantés			X	
<b>HUILES DE VIDANGES</b>			X	
<b>HUILES DE FRITURES</b>			X	
<b>CARTOUCHES D'ENCRE</b>			X	
<b>NON ADMIS</b> : Déchets putrescibles (sauf déchets végétaux), éléments entiers de camion ou de voiture, roues entières, pneus de poids lourds ou de tracteurs, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI), médicaments, graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers, produits chimiques d'usage industriel (sauf petits flacons), produits chimiques d'usage agricole, ainsi que tout emballage les ayant contenus (produits phytosanitaires), déchets radioactifs, bouteilles de gaz et récipients sous pression, amiantes liée et plaques de fibro-ciment.				X

\* Professionnels : payant dès le 1<sup>er</sup> apport / Particuliers : payant au-delà du 30<sup>ème</sup> passage de l'année civile.

### Modalités d'accès :

#### **L'accès des 5 déchèteries est réservé :**

- aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- aux structures basées sur le territoire,
- aux professionnels qui justifient leur travail sur ce secteur.

#### **L'accès est limité :**

- à 4m<sup>3</sup> par jour (2m<sup>3</sup> pour les gravats),
- aux véhicules d'une PTAC ≤ 3,5T.

*La récupération des déchets est strictement interdite.*

# LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

## HORAIRES D'HIVER (DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h30	Fermé

## HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	13h30-18h	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	Fermé	13h30-18h
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	13h30-18h	Fermé

### V-3. Déchets des professionnels

Les professionnels (sociétés, entreprises, artisans, agriculteurs, SCI ou auto-entrepreneurs) ayant une activité sur le territoire du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle.

### Tarifs 2018

Nature des déchets	Prix de la tonne	Prix au m <sup>3</sup>
Déchets recyclables (cartons, ferrailles)	gratuit	gratuit
Déchets inertes	12,00€	14,00 €
Déchets verts	41,00 €	7,00 €
Tout-venant	100,00 €	10,00 €
Bois	45,00€	7,00 €
Polystyrène	NC	6,00 €

*Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel de transport et de traitement.*

### Les apports des professionnels :

En 2018, les professionnels ont déposé 930 tonnes de déchets. Ces apports ont été facturés pour un montant total de 25 533,37€.

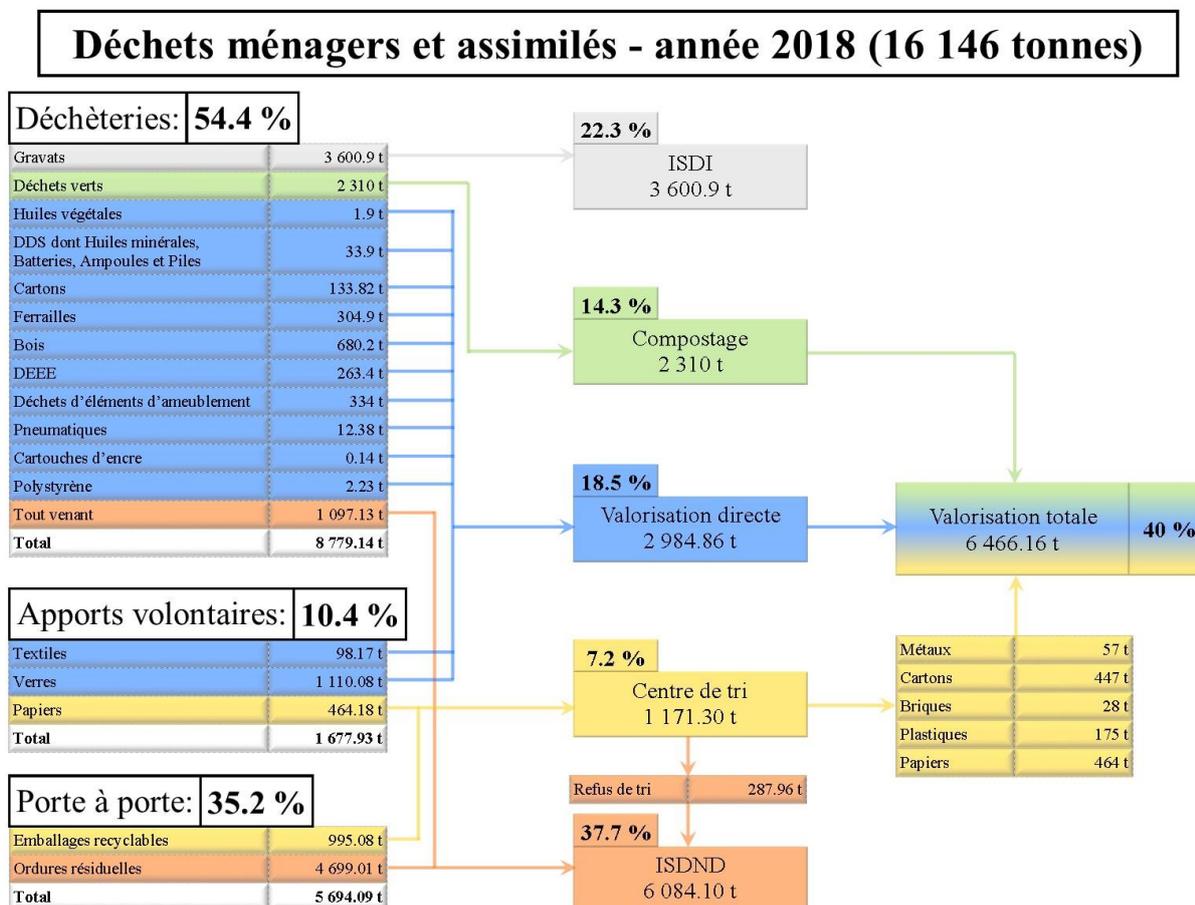
## VI- DEVENIR DES DÉCHETS COLLECTÉS

### Localisation des unités de traitement

Déchets Collectés	Unité de traitement / localisation/ capacité de traitement	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	ISDND COVED (Chanceaux-près-loches-37 / capacité annuelle maximale de 150 000 Tonnes	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri SUEZ (Poitiers 86)	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Papiers	Norske Skog	Valorisation matière
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac 16 et St Romain Le Puy 42)	Recyclage direct
<b>Déchèteries</b>		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	ISDND COVED (Chanceaux-près-loches-37)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtelleraut -86)	Valorisation matière
Bois	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT (Saumur 49)	Valorisation matière
Gravats	ISDI (Saint Léger de Montbrillais 86)	Enfouissement
Cartons	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Valorisation matière
Déchets Diffus Spécifiques (huiles minérales, batteries, piles, Source lumineuse, cartouches imprimantes)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Roucheau Screlec Corepile, Recylum, Les Ateliers du Bocage (79), LVL...	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	MEGAPNEUS (37), Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	Ecosystèmes (Envie-Poitou-Charentes)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Mobilier	Eco-mobilier	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Polystyrène	Poitou-Polystyrène (86)	Valorisation matière et réemploi
Huile Végétale	OLEOVIA	Valorisation matière

## VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) dépasse les 40 % des tonnages collectés par le service. La part de déchets traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) baisse de 10% par rapport à 2017 pour atteindre 6 084 tonnes soit 38%.



Indice de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés avec une base 100

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
100	106.7	104.1	105.1	104.9	103.7	111.9	110.1	104

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base de 100

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
100	98.3	95.3	95	92.6	89.3	87.4	86.8	78.4

Taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes depuis 2010

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
42.6 %	45.7 %	44.9 %	46.1 %	48.6 %	49.8 %	50.9 %	50.6 %	53.7 %

## **VIII- MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT DES OPÉRATIONS DE GESTION DES DÉCHETS**

### **VIII-1 Déchèteries : dispositif antichute**

Concernant les déchèteries, un dispositif anti chute a été installé en 2016 sur les sites de Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers concernant tous les flux. Cela permet de prévenir les chutes des usagers. Pour faciliter la collecte des Petits Appareils Ménagers (visseuse, mixeur, sèche cheveux...) sur la déchèterie de Loudun-Messemé, une benne basculante de 3 m<sup>3</sup> a été installée en haut de quai.

### **VIII-2 Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses**

(voir page 4)

## >> PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

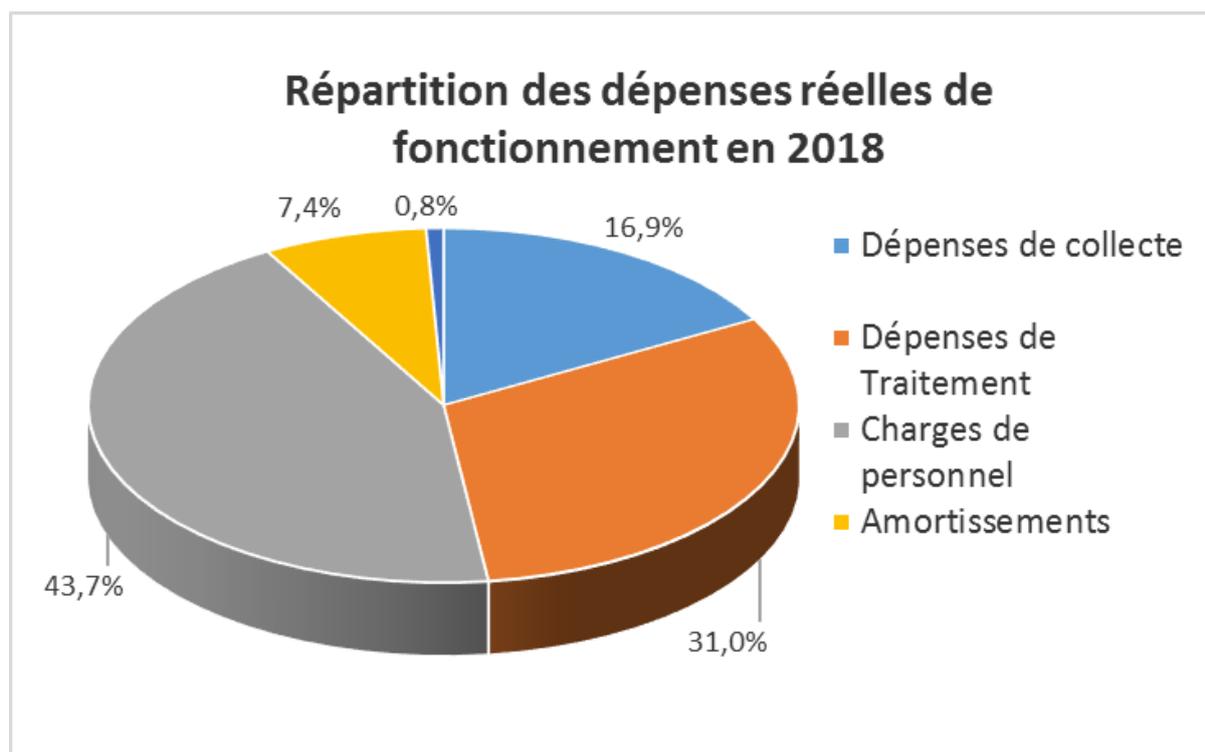
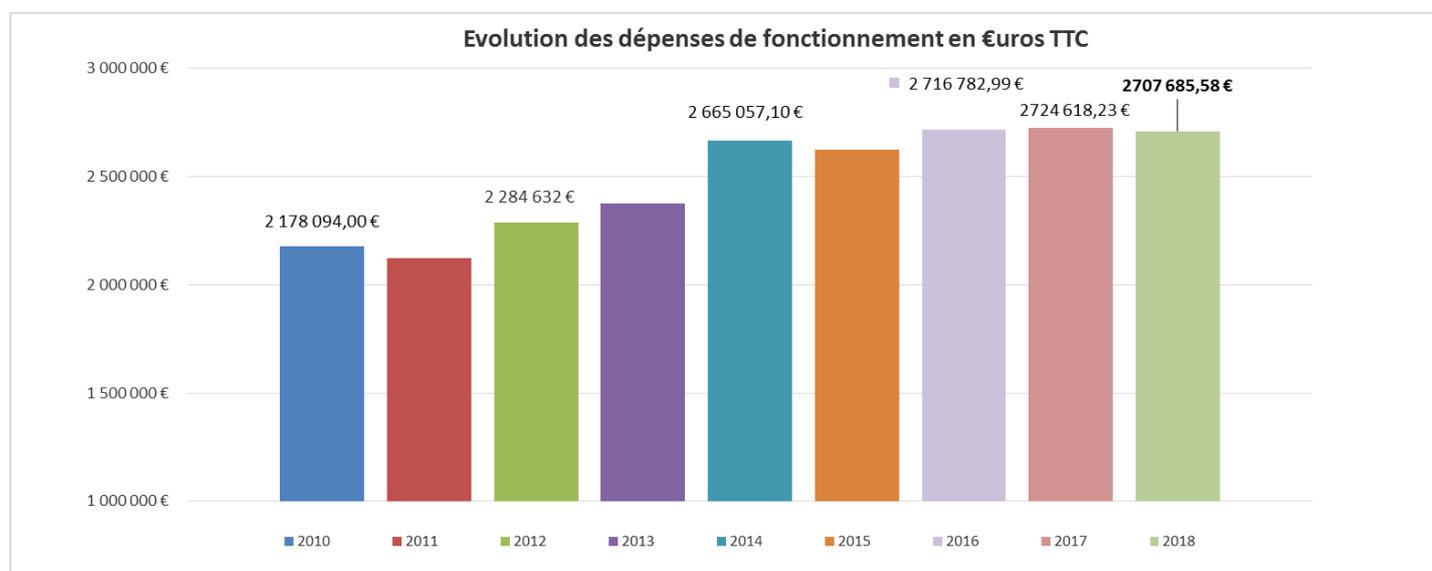
### I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DÉCHETS

Les indicateurs financiers présentés dans le rapport annuel sont issus de la matrice Compta Coût créée par l'ADEME. Ce cadre standard de détermination des coûts, basé sur la comptabilité analytique, permet d'obtenir une photographie réelle des coûts pour chaque flux de déchets et de comparer chaque collectivité.

#### I-1. Structuration des charges et recettes

##### Total des charges pour l'ensemble des flux de collecte

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **2 707 686 € TTC en 2018**.

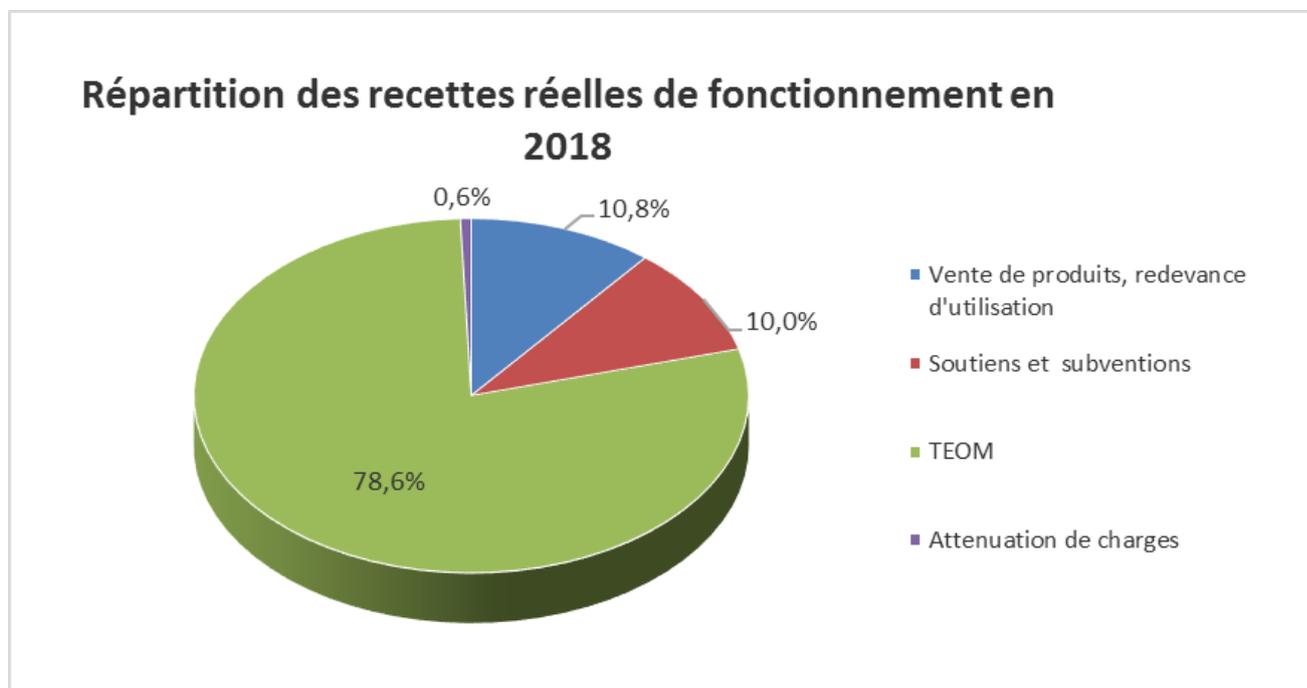
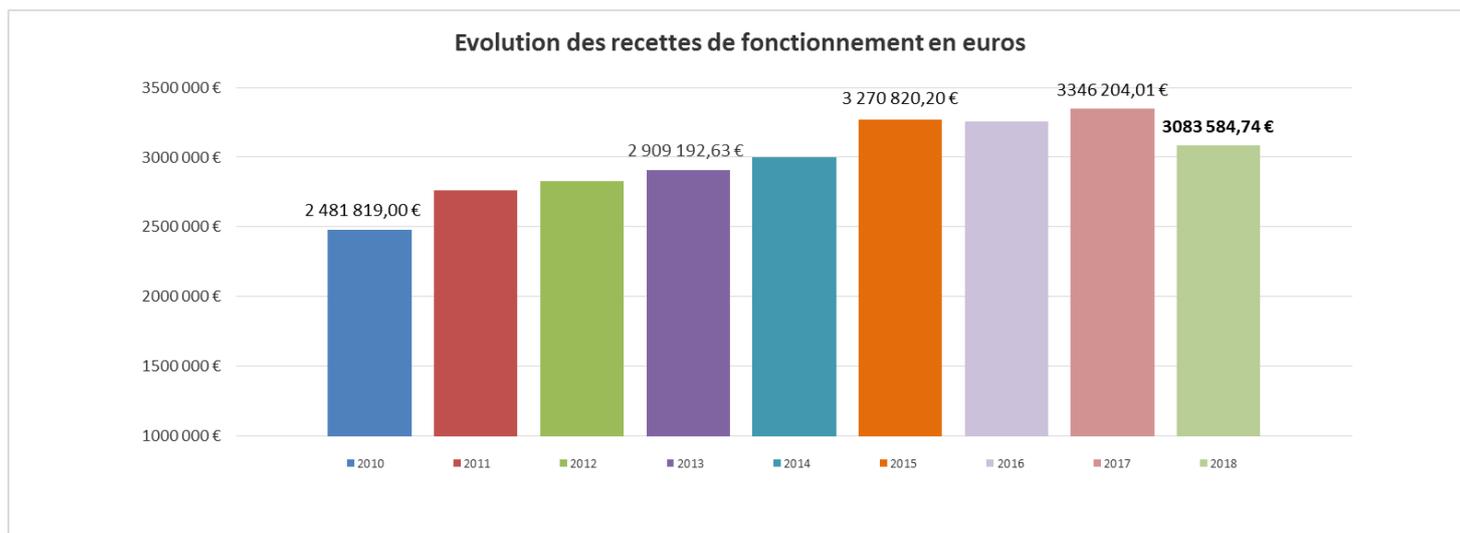


## Total des recettes pour l'ensemble des flux de collecte

Avec **3 083 585 €**, les recettes ont diminué de 8% par rapport à 2017. Cela s'explique principalement par la diminution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) pour l'ensemble du territoire sauf Loudun. Elle reste cependant la principale source de recettes du service (79% du total).

Les autres sources de recettes sont :

- Les dépôts en déchèteries et la redevance spéciale, produit des montants facturés progressivement aux administrations, établissements publics et professionnels ;
- Les recettes industrielles, produits des ventes de matières (verre, papier, carton, ferraille...). Elles sont liées aux quantités de matière vendues et à leurs tarifs de reprise ;
- Les soutiens des Eco organismes : CITEO, Eco-Mobilier, Ocad3e...



## Répartition entre les différentes sources de financement

### Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets :

En 2014 la Redevance Spéciale a été mise en place pour les plus gros producteurs de déchets non ménagers assimilés sur le territoire de la CCPL. Cette redevance correspond au paiement par le professionnel de la prestation de collecte et de traitement effectuée par la collectivité. Elle est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les producteurs de plus de 660L par semaine d'ordures résiduelles, ou d'emballages recyclables assimilables aux déchets ménagers.

Tarif appliqué au 01/01/2018 : 0.03€/litre pour les ordures résiduelles et 0.01€/litre pour les emballages recyclables.

Au 31 décembre 2018, 60 établissements ont conventionné avec la Communauté de Communes pour l'instauration de la Redevance Spéciale. Le montant perçue en 2018 par la CCPL est de : 107 194 €.

### Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés :

CITEO :	220 929 €
Eco Mobilier :	34 198 €
OCAD3E :	26 915 €
Eco DDS :	1 544 €
Eco TLC :	2 440 €

### Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Vente des matériaux issus de la collecte sélective : 163 162 € TTC

Vente des matériaux issus des déchèteries : 38 496 € TTC.

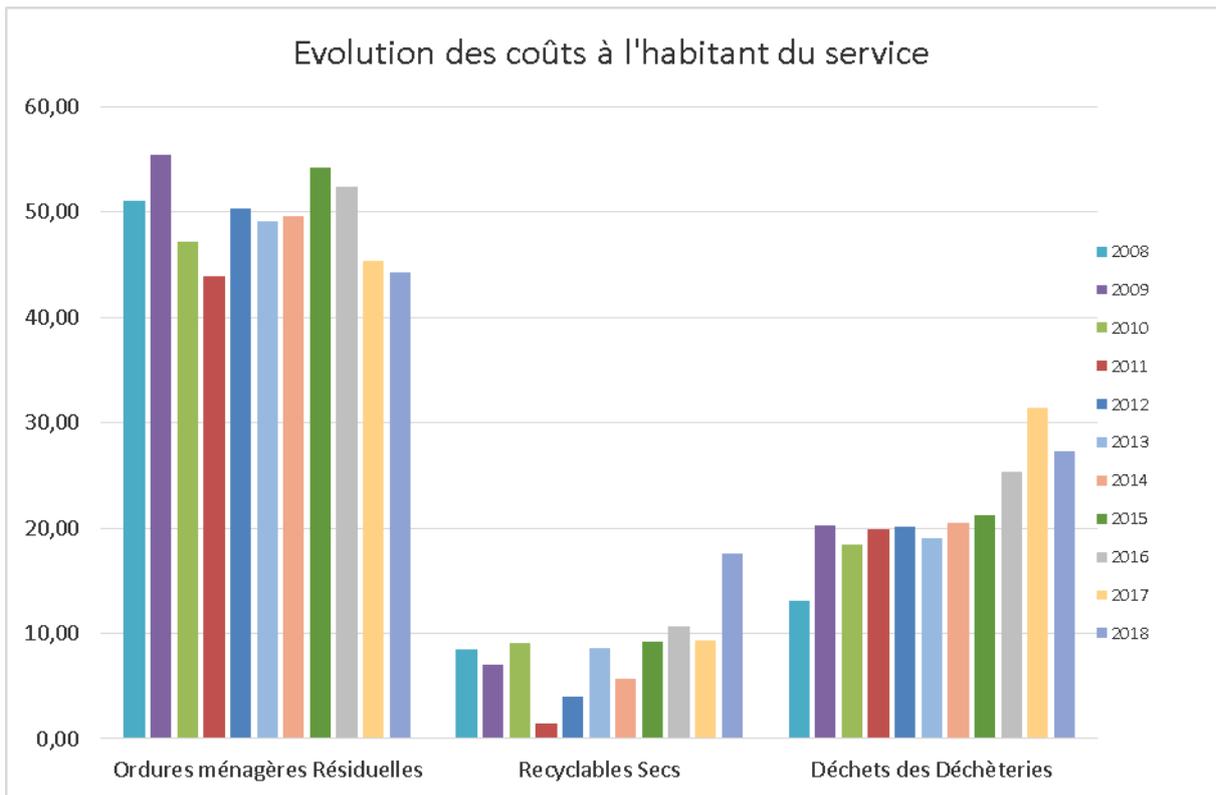
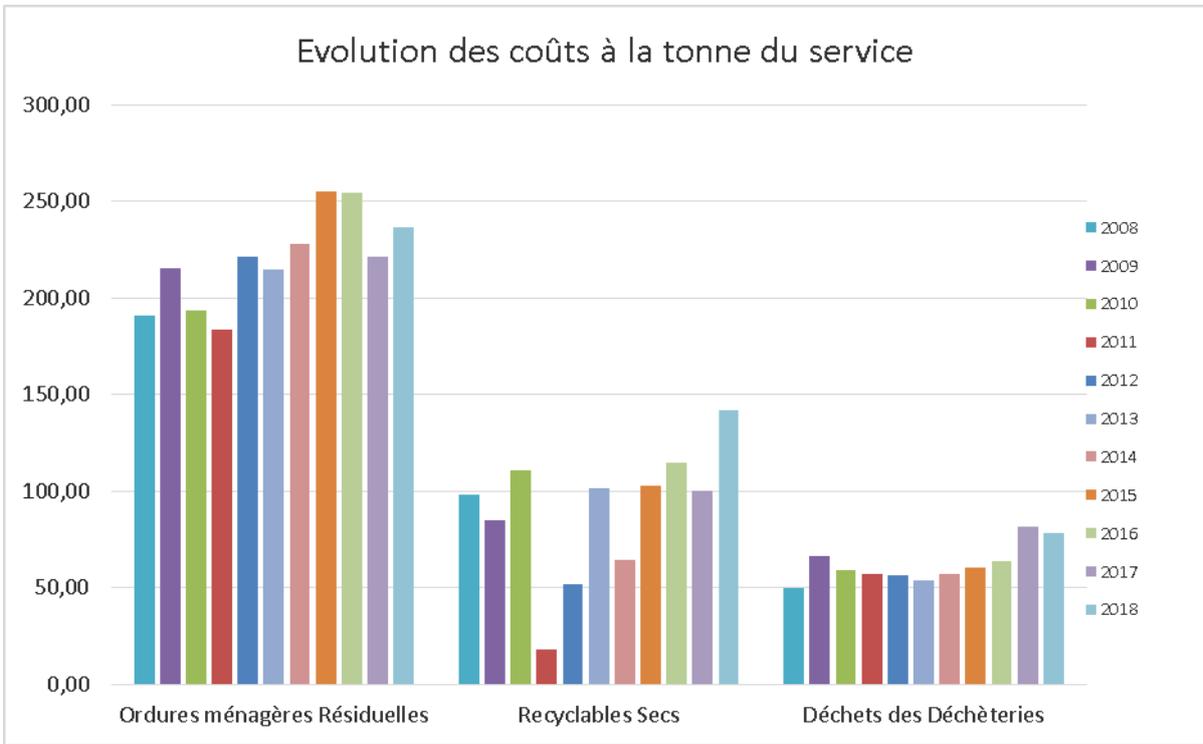
Cet excédent des recettes permet notamment de financer l'investissement du Pôle Déchets (deux nouvelles bennes à ordures ménagères, les bacs roulants, l'extension des déchèteries...).

## **I-2. Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux**

	Dépenses H.T.	Tonnages	Coût complet € .H.T. la tonne	Coût du service * € T.T.C. la tonne
Ordures Ménagères	1 082 703 €	4 699 Tonnes	230.41 €	236.63 €
Emballages recyclables	786 074 €	3 113 Tonnes	252.49 €	142.23 €
Déchèteries	755 274 €	8 779 Tonnes	86.03 €	77.94 €

\* Le coût du service est le coût complet déduit des aides perçues et additionnés des charges de TVA.

Le coût total du service est donc de **456.80 € TTC** la tonne soit une augmentation de 13 % par rapport à 2017.



## II- LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Activité		Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du Contrat	Montant des prestations en € TTC
Collecte	Ordures ménagères	Régie directe			
	Emballages recyclables	Régie directe			
	Encombrants sur les cinq Déchèteries	Régie directe			
	Emballages Verre	Marché de service	Ets Arsonneau	Collecte et chargement des emballages en verre	31 988.11 € TTC
Transport & Traitement	Exploitation centre de transfert	Régie directe			
	Transport	Marché de service	Ets Arsonneau	Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables	129 391 € TTC
	Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines	Marché de service	SUEZ	Réception, tri et stockage des matériaux	192 210 € TTC
	Traitement des ordures ménagères assimilées	Marché de service	COVED	Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Chanceaux Prés Loches)	402 550 € TTC
	Compostage de déchets verts	Marché de service	SEDE environnement	Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries	58 027 € TTC
	Traitement des Déchets Diffus Spécifiques	Marché de service	Chimirec Delvert	Valorisation des D.D.S.	11 622 € TTC
	Traitement du Polystyrène	Marché de service	Poitou Polystyrène	Valorisation du polystyrène	2 131 € TTC

## SYNTHESE 2018

- Les ordures ménagères résiduelles : 4 699 tonnes collectées en 2018 (soit une baisse de 8% en un an). Selon les caractérisations, ce sont environ 65% des ordures ménagères qui peuvent être évitées à l'enfouissement (des emballages, en compostage...). Le coût du service est de 236.33 € TTC la tonne.
- Les déchets ménagers recyclables : 2 569 tonnes d'emballages, de verre et de papiers collectées en 2018 (soit une hausse de 10% en un an). Selon les caractérisations, 21% des emballages recyclables ne sont pas valorisés (matières trop petites, présence des imbriqués...). Le coût du service est de 142.23 € TTC la tonne.
- Les apports en déchèterie : 8 877 tonnes de déchets collectés en 2018, soit une baisse de 8% en un an. Le coût du service est de 77.94 € TTC la tonne.

Le Pôle Déchets mène des actions pertinentes et efficaces afin de réduire les déchets et d'améliorer le tri. Cette volonté se traduit par le respect des objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui sont :

- Réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 : actuellement la CCPL a augmenté de 4% sa production de déchets ménagers ;
- Réduire de 30% le stockage des déchets non dangereux non inertes en 2020 par rapport à 2010 : actuellement la CCPL a diminué de 22% ;
- Obtenir un taux de valorisation matière des déchets non dangereux, non inertes de 55% en 2020 : actuellement la CCPL a un taux de valorisation de 53.7%.

Ainsi, nous constatons que malgré tous les efforts réalisés ces dernières années, si nous souhaitons être en conformité avec la LTECV, nous devons continuer d'agir ensemble, efficacement pour respecter ces objectifs.

### Quelques données clés

Production en 2018 de déchets ménagers et assimilés : 500 kg/hab/an

- ↳ 187 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles collectées
- ↳ 103 kg/hab/an de déchets ménagers recyclables (emballages, verre, papier)
- ↳ 210 kg/hab/an de déchets de déchèteries (hors gravats)

### Comparaison de la production de déchets à plusieurs échelles

En kg/an/hab.	Ordures Ménagères	Déchets recyclables	Déchèterie	Total des déchets
CCPL	187	103	210	500
Département (données 2017)	207	83	223	513
Région (données 2017)	246	91	244	581
France (données 2013)	268	94	208	570

# Annexe 1 : Calendriers de collecte 2018

**MODE D'EMPLOI**  
La collecte des emballages recyclables et des ordures ménagères se fait tous les 15 jours en alternance.

**VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE 2018**

**SECTEUR 1**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>LUNDI</b> Angières, Aulnay, Martzé	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29
<b>MARDI</b> Guesnes, la Chaussée, Monts-sur-Guesnes, Hameaux - Les Charrières, Renozé	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30
<b>MERCREDI</b> Morton, Raslay, Rolifié, Saix	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31
<b>JEUDI</b> Berthegon, Saïres, Verme, Fontenay-sur-Dive, Saint-Jean-de-Sauves	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1
<b>VENREDI</b> Berrie, Pouançay, Saint-Léger-de-Montbrillais, Ternay	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2

**Règle des jours fériés** Pas de collecte les jours fériés. La collecte sera reportée d'un jour pour le reste de la semaine. Exceptionnellement en 2018, les bacs seront collectés le 8 mai.

**2018, LE TRI SE SIMPLIFIE POUR LES EMBALLAGES EN LOUDUNAIS**

Les EMBALLAGES recyclables sont à déposer dans le bac à couvercle jaune EN VRAC.

Bouteilles et flacons (dont hygiène et entretien) en plastique • Emballages en carton • Emballages, boîtes de conserve, canettes et aérosols métalliques • Briques alimentaires • Films alimentaires, pots et barquettes en plastique

**À déposer en Point d'Apport Volontaire**

Tous les PAPIERS se trient et se recyclent (enveloppes, courriers, lettres, journaux, publicités, catalogues, livres...)

Les emballages en VERRE (bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre...)

**MODE D'EMPLOI**  
La collecte des emballages recyclables et des ordures ménagères se fait tous les 15 jours en alternance.

**VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE 2018**

**SECTEUR 2**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>LUNDI</b> Bonnef, Basseaux, Sammarçolles, Ceaux-en-Loudun, Pouant	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29	1, 15, 29
<b>MARDI</b> Curçay-sur-Dive, Gennes, Messais, Ranton, Saint-Jean, Deroc, Maulay, Niort-sous-Faye, Pringy, Hameaux - Cray, Estrepière, Méjèdes, la Gollardière et le Carroir	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30	2, 16, 30
<b>MERCREDI</b> Sourmand, Vézères, Arcay, Moutere-Silly, Hameau - Lassay	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31	3, 17, 31
<b>JEUDI</b> Les Trois-Moutiers, Messais, Moncontour, Ouzilly-Vignolles, Saint-Clair, Saint-Chartes	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1	4, 18, 1
<b>VENREDI</b> Chablis, La Roche-Rigault, Craon, La Grimaudière, Notre-Dame-d'Os, Mezeuil, Le Verger-sur-Dive, Hameau - Villiers	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2	5, 19, 2

**Règle des jours fériés** Pas de collecte les jours fériés. La collecte sera reportée d'un jour pour le reste de la semaine. Exceptionnellement en 2018, les bacs seront collectés le 8 mai.

**2018, LE TRI SE SIMPLIFIE POUR LES EMBALLAGES EN LOUDUNAIS**

Les EMBALLAGES recyclables sont à déposer dans le bac à couvercle jaune EN VRAC.

Bouteilles et flacons (dont hygiène et entretien) en plastique • Emballages en carton • Emballages, boîtes de conserve, canettes et aérosols métalliques • Briques alimentaires • Films alimentaires, pots et barquettes en plastique

**À déposer en Point d'Apport Volontaire**

Tous les PAPIERS se trient et se recyclent (enveloppes, courriers, lettres, journaux, publicités, catalogues, livres...)

Les emballages en VERRE (bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre...)